



Qualités des produits



Alimentarité des matériaux au contact Comprendre et appliquer les exigences réglementaires et clients Mardi 28 mai 2019 de 9h à 18h - Avignon Prise en charge à 100% pour les entreprises de - 50 salariés cotisant à Opcalim

Objectifs

- Connaitre et comprendre les exigences réglementaires
- Savoir répondre aux exigences clients
- Savoir quoi exiger de ses fournisseurs

Contexte

Dans un contexte réglementaire mouvant et de plus en plus exigeant, les entreprises agroalimentaires ont souvent des difficultés à se mettre à jour de leurs obligations en matière d'alimentarité des emballages et autres matériaux au contact. C'est pourquoi elles ont besoin d'appuis extérieurs pour répondre aux exigences réglementaires et clients.

Programme

9h00 à 12h30

- Les risques de contamination liés au contact matériau d'emballage-aliment
- Les facteurs d'influence à prendre en considération
- La réglementation "matériaux au contact" et ses conséquences :
 - La migration globale et spécifique
 - Les outils de vérification (calculs, modélisation, tests et analyses)
 - La documentation nécessaire (cahiers des charges et certificats d'alimentarité)

14h00 à 18h00

- La réglementation "matériaux au contact" et ses conséquences (suite) :
 - La relation clients-fournisseur (notion de traçabilité de l'information)
 - La responsabilité des acteurs
- Études de cas
- Synthèse et conclusion : de la réglementation à l'anticipation
- Questions-Réponses

Intervenant : Jacques Thébault - ingénieur agroalimentaire sénior spécialisé emballage, et directeur de la structure IPC Clermont.

Méthode et moyens pédagogiques :

- Vidéoprojecteur
- Support de formation remis aux stagiaires
- Méthode participative alternant phases théoriques et exercices pratiques
- Exercice d'application en jeu de rôles

Moyens pour suivre l'exécution de la formation : feuille d'émargement et attestation de formation

Moyens évaluation des connaissances : exercices et cas pratiques et/ou questionnaire d'évaluation

Tarifs (règlement à l'ordre du CRITT)

- TPE/PME (<50 salariés) cotisant à OPCALIM ([inscription via Catalog' TPE-PME](#))
- Adhérent CRITT/FRIAA 2098 : 450 € HT/stagiaire soit 540 € TTC/stagiaire
- Non adhérent CRITT/FRIAA 2019 : 650 € HT/stagiaire soit 780 € TTC/stagiaire

Repas et documentation compris

Réduction de 20% à partir du 2ème participant de la même société

L'inscription ne sera confirmée qu'à réception du règlement, qui donnera lieu à l'envoi d'une facture acquittée. Toute annulation survenant après le 14 mai 2019 ne pourra faire l'objet d'un remboursement.

Cette action est susceptible d'être prise en charge dans le cadre de vos fonds de formation : Contactez directement votre OPCA.

Public

Service qualité, achats, réglementaire

Prérequis

Expérience en production agroalimentaire, notions sur les emballages alimentaires

Inscription

- soit en cliquant sur [Inscription en ligne](#)
- soit en renvoyant le bulletin d'inscription ci-dessous soit par fax ou par mail

Organisé par



BULLETIN D'INSCRIPTION Alimentarité des matériaux au contact

Mardi 28 mai 2019 à Avignon

à retourner avant le 14 mai 2019* par fax au 04 90 31 55 10 ou
par mail : [Cliquez ici](#)

Entreprise _____

Nom et Prénom _____

Fonction _____

Email _____ tel : _____

JE M'INSCRIS (règlement à l'ordre du CRITT)

- TPE/PME (<50 salariés) cotisant à OPCALIM ([inscription via Catalog' TPE-PME](#))
- Je suis adhérent CRITT/FRIAA 2019, je joins un chèque de 540€ TTC / personne
- Je ne suis pas adhérent CRITT/FRIAA 2019, je joins un chèque de 780€ TTC / personne
- Je ne suis pas disponible mais je suis intéressé par le sujet. Contactez-nous en [cliquant ICI](#)

Le montant peut être pris en charge par votre fond de formation; Contactez votre OPCA : Validation de l'inscription à réception du document attestant de cette prise en charge 10 jours avant la date de formation. ATTENTION, sans ce document la société sera facturée directement. * Pas de remboursement pour toute annulation survenant après cette date-là.

[\(Règlement intérieur de formation\)](#)

Pour tout renseignement complémentaire, contactez :

Estelle MARIN - Tél. : 04 90 31 55 08 - Mail : estelle.marin@critt-iaa-paca.com

CRITT Agroalimentaire - Cité de l'alimentation - 100 Rue Pierre Bayle - BP 11 548 - 84 916 AVIGNON Cedex 9

Suivez-nous sur



Avec le soutien financier de :



Le réseau régional
au service
de votre performance globale

Cité de l'Alimentation
100, rue Pierre Bayle
BP 11548 • 84140 Montfavet
www.foodinpaca.com

